



## DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

N° 08/2025

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel  
et paysager LPrNP.

<b>Situation</b>	Parcelle N° 9485 à St-Cierges
<b>Propriétaires</b>	Dupertuis Fabienne et Didier
<b>Requérant</b>	Dupertuis Fabienne et Didier Ruelle de l'Agreny 4 1410 St-Cierges
<b>Objets concernés</b>	1 bouleau
<b>Motif</b>	Les feuilles de l'arbre très haut bouchent régulièrement les cheneaux des voisins et ils ont peur qu'il tombe sur une des maisons
<b>Plantation compensatoire</b>	Arbuste ornemental
<b>Date requête</b>	27 mai 2025

Affichage au pilier public du 13 juin 2025 au 12 juillet 2025

Thierrens, le 12 juin 2025

